



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

### AVIS PUBLIC

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 578-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 578 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'Y INCORPORER UNE MESURE D'EXCEPTION AUX NORMES DE LOTISSEMENT RELATIVE À LA LONGUEUR MAXIMALE QUE PEUT AVOIR UNE RUE SE TERMINANT EN CUL-DE-SAC**

#### **Assemblée publique de consultation**

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 février 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 578-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 578 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'Y INCORPORER UNE MESURE D'EXCEPTION AUX NORMES DE LOTISSEMENT RELATIVE À LA LONGUEUR MAXIMALE QUE PEUT AVOIR UNE RUE SE TERMINANT EN CUL-DE-SAC**

Le présent règlement vise à ajouter une exception sur la longueur maximale exigée pour une rue se terminant en cul-de-sac.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 mars 2024 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 22 février 2024.

La directrice générale et greffière adjointe



GUYLAINE COMTOIS